CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 Janvier 2019

ORDRE DU JOUR

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 14/12/2018	Page	2
2 - PRESENTATION DE LA DEMARCHE "COOPERATIVE JEUNESSE SERVICES" du CSI	Page	2
3 - RENOVATION ET EXTENSION PERISCOLAIRE : DEMANDES DE SUBVENTIONS	Page	2
4 - RESOLUTION GENERALE DU 101EME CONGRES DES MAIRES	Page	3
5 - GROUPEMENT DE COMMANDE POUR FOURNITURE DU GAZ	Page	4
6-1 - DIVERS : PROCURATION POUR LES ENVOIS POSTAUX	Page	4
6-2 - DIVERS : SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL : POINT D'ETAPE	Page	4
6-3 - DIVERS : GRAND DEBAT NATIONAL 2019	Page	10
7 - COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS	Page	10
8 - CALENDRIER	Page	11

PROCES - VERBAL DE SEANCE

L'an Deux mille dix neuf, le onze janvier, le Conseil municipal de la Commune de ST LEGER SOUS CHOLET

dûment convoqué le 04 Janvier 2019, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul OLIVARES, Maire de la Commune.

Membres présents: Jean-Paul OLIVARES, Jean-Pierre JOSELON, Christian USUREAU, Jean-Robert TIGNON, Claire BIMIER, Dominique COUSIN, Rachel SCELO, Pascal DANIEAU, Jean-Louis CILLON, Olivier BACLE, Chantal RIPOCHE, Laurence TISSEROND, Jean-Luc HAMARD, Patricia BUTAULT, Céline FROGER, Magalie TIGNON, Isabelle ROMBI.

Membres excusés: Michel LENORMAND (procuration à Patricia BUTAULT), Marie-Françoise CEUS (procuration à Chantal RIPOCHE), Bruno GUEDON (procuration à Jean-Robert TIGNON).

Secrétaire de séance : Claire BIMIER

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 14 DECEMBRE 2018

APPROUVÉ à l'unanimité.

2- PRESENTATION DE LA DEMARCHE «COOPERATIVE JEUNESSE SERVICES» (CJS) DU CSI

Il s'agit d'accompagner différemment une douzaine de jeunes de plus de 16 ans : ils sont placés en situation de créateurs d'entreprise. Le CJS valorise leurs compétences. Il s'agit d'une coopérative éphémère de services (entretien, peinture...) pendant l'été 2019, avec un vrai statut juridique. Il y a un accompagnement d'adultes et un multi-partenariat avec les entreprises, les administrations... Les jeunes sont rémunérés en fonction des bénéfices réalisés. Le budget total du projet est de 35 820 €.

3- RENOVATION ET EXTENSION PERISCOLAIRE: DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le conseil municipal a déjà autorisé une demande de subvention à la Région lors de la séance de décembre dernier.

Pour rappel, le projet de rénovation et d'extension du périscolaire est estimé actuellement à 510 000 euros HT, y compris l'aménagement intérieur.

Mais deux audits de l'existant en cours pourraient venir modifier l'enveloppe financière : une étude énergétique par le SIEML sur la possibilité d'une production de chaleur « écologique », et un audit sécurité obligatoire pour le changement de catégorie d'ERP (établissement recevant du public).

A l'unanimité, le conseil municipal donne l'autorisation à Mr le Maire de déposer prochainement des demandes de subventions auprès de l'Etat (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, Dotation de Soutien à l'Investissement Local), de la CAF (équipements) et éventuellement de l'ADEME (production de chaleur « écologique ») et du SIEML.

4 -RESOLUTION GENERALE DU 101EME CONGRES DES MAIRES

La résolution générale du 101ème Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité a été présentée le 22 novembre dernier. Elle a été adoptée à l'unanimité du Bureau de l'AMF, représentatif de la diversité des territoires et des sensibilités politiques.

Ce document solennel rassemble les préoccupations et les propositions des maires de France. Il constitue à la fois leur feuille de route de l'année à venir et le mandat pour la négociation que l'AMF veut ouvrir avec le Président de la République et le Gouvernement.

Il est proposé aux conseils municipaux de l'approuver.

Elle demande la reconnaissance par le gouvernement de trois principes simples mais fondamentaux :

- Le respect effectif du principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales ;
- L'acceptation du principe : «qui décide paie, qui paie décide» ;
- La cessation de tout dénigrement et toute stigmatisation des maires et de l'ensemble des élus locaux.

Considérant que L'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité a, lors de son dernier congrès, proposé sept sujets qui doivent être au cœur d'une véritable négociation avec le gouvernement :

- 1) L'inscription de la place particulière de la commune et de sa clause générale de compétence dans la Constitution. Il s'agit de donner plus de libertés, de capacités d'initiative et de souplesse aux collectivités, en particulier s'agissant de la répartition des compétences du bloc communal. Rien ne remplacera le cadre de solidarité et de proximité des communes et leur mairie. Cela doit également permettre de consacrer l'engagement présidentiel de garantir l'autonomie financière et fiscale des communes et de leurs groupements;
- 2) La compensation intégrale et dans la durée de la taxe d'habitation sur les résidences principales par un dégrèvement général qui tienne compte de l'évolution annuelle des bases;
- 3) L'ajustement de la contribution du bloc communal à la réduction de la dette publique, au prorata de sa part dans l'endettement;
- 4) L'acceptation d'une révision du plafonnement à 1,2% des dépenses de fonctionnement, alors que ce seuil est rendu obsolète par des prévisions d'inflation largement supérieures;
- 5) Le retour à une conception non « léonine » et donc véritablement partenariale des contrats établis entre l'État et les collectivités territoriales;
- 6) Le réexamen de la baisse des moyens dans les domaines essentiels de la vie des territoires que sont notamment le logement social, les contrats aidés et la politique de l'eau;
- 7) Le rétablissement du caractère optionnel de tout transfert de compétence et en particulier de la compétence «eau et assainissement» qui doit s'accompagner, de manière générale, de l'arrêt de tout nouveau transfert obligatoire.

A l'unanimité, le conseil municipal adopte cette résolution.

5 - GROUPEMENT DE COMMANDE POUR FOURNITURE DU GAZ

L'Agglomération du Choletais va constituer un groupement de commande pour le marché de fourniture du gaz. Elle le propose à ses communes membres. Il prendra effet le 1^{er} juillet prochain mais chacune peut l'intégrer postérieurement.

Actuellement Saint-Léger-sous-Cholet est engagé dans le groupement du SIEML jusqu'au 31 décembre 2019. Le prix est de 18,15 euros HT le mégawatt heure. Celui du groupement de l'AdC est actuellement de 17,03 euros HT.

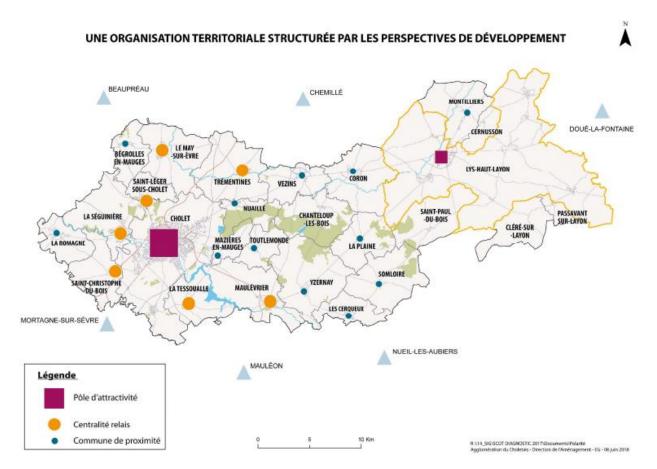
Afin de privilégier le prix et la proximité, et à l'unanimité, le conseil décide de rejoindre le groupement de commande gaz de l'AdC au 31 décembre prochain.

6-1 - DIVERS: PROCURATION POUR LES ENVOIS POSTAUX

Dans le cadre de la remise des courriers à la mairie, La Poste exige que Mr le Maire donne pouvoir aux différents agents communaux pour réceptionner tous les courriers y compris les recommandés.

A l'unanimité, le conseil municipal habilite Mr le Maire à donner pouvoir aux agents municipaux.

6-2 - DIVERS: SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL: POINT D'ETAPE



AXE 1- CONFORTER LE CHOLETAIS COMME TERRITOIRE ENTREPRENANT

- I. Affirmer le Choletais comme bassin économique stratégique :
- Renforcer l'attractivité économique du territoire ;
- Structurer l'implantation des emplois et des activités sur le territoire ;
- Soigner et développer « un paysage économique de qualité ».
- II. Conforter et relancer l'activité commerciale en centralité, tout en optimisant les espaces de périphérie existants
- Affirmer les centralités comme espaces privilégiés de développement commercial ;
- Prioriser le développement commercial sur les zones existantes en optimisant le foncier disponible ;
- Poursuivre l'amélioration de l'ambiance urbaine.
- III. Conforter l'agriculture et la viticulture comme une force de l'économie locale et une richesse pour le territoire
- Pérenniser les activités agricoles, viticoles et sylvicoles ;
- Préserver les espaces agricoles fonctionnels.
- IV. Poursuivre le développement touristique
- Accroître la notoriété du territoire ;
- Consolider et valider la qualité de l'offre touristique ;
- Elargir les connexions et les partenaires avec les offres touristiques voisines.
- 194 ha pour les zones stratégiques. Ce volume permettra de remplir, voire d'étendre les zones existantes (la Bergerie, le Cormier et l'Écuyère), mais aussi d'en créer une nouvelle : Clénay, au sud de Cholet.
- 173 ha pour les zones intermédiaires. Ce volume permettra de densifier et d'étendre les zones existantes, mais aussi d'en créer quatre nouvelles : la Croisée à La Tessoualle, la Touche à Cholet, la Vacherie à Saint-Léger-sous-Cholet, ainsi qu'une petite zone commerciale à Lys-Haut-Layon (entre Vihiers et Saint-Hilairedu-Bois). Ce volume comprend également 10 ha qui seront localisés en fonction des besoins, prioritairement en extension des zones existantes.
- 53 ha pour les zones de proximité. Ce volume permettra de densifier et d'étendre les zones existantes, mais aussi d'en créer trois nouvelles : une à l'est du bourg de Cernusson, une au sud-est de Tigné (Lys-Haut-Layon), ainsi qu'une petite zone commerciale à l'ouest de La Romagne. Ce volume comprend également 2 ha qui seront localisés en fonction des besoins, prioritairement en extension des zones existantes.

	Remplissage	Extension	Nouvelle zone	TOTAL	Dont ha non localisés
Zones stratégiques	58,7	70,5	65	194,2	1
Zones intermédiaires	39,4	83,8	50,0	173,2	10
Zones de proximité	19,8	28,4	5	53,2	2
Total ha	117,9	182,7	120	420,6	12
Sites économiques				40	
TOTAL			460,6		

Un des objectifs est de prioriser le développement commercial sur les zones existantes en optimisant le foncier mobilisable

- Affirmer une stratégie de croissance commerciale modérée, en corrélation avec l'évolution des besoins du territoire et des modes de consommation ;
- Réserver le développement commercial de périphérie au sein des zones commerciales existantes et projetées ;
- Favoriser le réinvestissement et la requalification des friches.

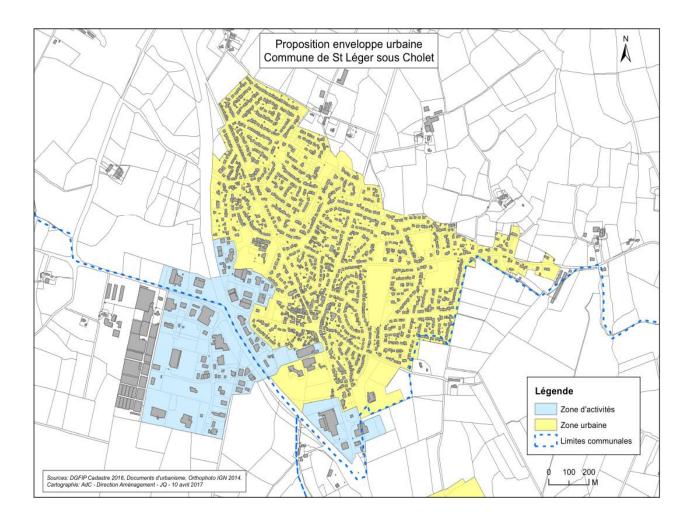
Le rôle des pôles d'activités commerciales de Cholet, La Séguinière, Vihiers, Saint-Léger-sous-Cholet, Maulévrier et Le May-sur-Èvre, est stratégique pour appuyer l'attractivité du Choletais. Afin de rééquilibrer l'offre commerciale entre centralités et périphérie tout en limitant la consommation foncière à vocation commerciale, le SCOT souhaite optimiser ses zones commerciales existantes.

AXE 2 : ACCROÎTRE L'ATTRACTIVITÉ RÉSIDENTIELLE DANS UN TERRITOIRE MULTIPOLAIRE

- I. Dynamiser la production de logements
- Atteindre 110 500 habitants en 2034;
- Équilibrer la production de logements ;
- Limiter les extensions urbaines ;
- Corréler les formes urbaines avec les attentes de la population.
- II. Favoriser le renouvellement du parc d'habitat existant
- Adapter l'habitat aux enjeux de la perte d'autonomie ;
- Renforcer la performance énergétique dans l'habitat ;
- Agir pour la valorisation du bâti.
- III. Développer une offre de logements diversifiée
- Faciliter l'accès à la propriété ;
- Conforter l'offre de logements locatifs ;
- Proposer une offre d'habitat garante d'un territoire attractif et de mixité.

Niveau de polarités	Communes	Objectif de logements à produire par an	Objectif minimal de densité (nombre de logements/ha)
Pôles	Cholet	286	28
d'attractivité	Lys-Haut-Layon	45	22
Centralités relais	La Séguinière	24	18
	Maulévrier - Le May-sur-Èvre	21	18
	La Tessoualle Trémentines St-Christophe-du- Bois St-Léger s/s Cholet	17	18
Autres communes		12, 8, 3 ou 2	15 ou 14

Niveau de polarités	Communes	Objectif de logements à produire entre 2019 et 2034	Pourcentage de production de logements dans l'enveloppe urbaine entre 2019 et 2034	Objectif de production de logements dans l'enveloppe urbaine entre 2019 et 2034
Pôles	Cholet	4 290	40 %	1 716
d'attractivité	Lys-Haut-Layon	675	30 %	203
	La Séguinière	360	10 %	36
	Maulévrier	315	30 %	95
	Le May-sur-Èvre	315	10 %	32
Centralités relais	La Tessoualle	255	10 %	26
Telais	Trémentines	255	10 %	26
	Saint-Christophe-du-Bois	255	20 %	51
	Saint-Léger-sous-Cholet	255	20 %	51
	Nuaillé	180	10 %	18
	Bégrolles-en-Mauges	180	20 %	36
	Vezins	180	10 %	18
	La Romagne	180	20 %	36
	Coron	180	20 %	36
Communes de	Yzernay	180	20 %	36
proximité	Montilliers	120	20 %	24
	Les Cerqueux	120	10 %	12
	Mazières-en-Mauges	120	10 %	12
	La Plaine	120	20 %	24
	Somloire	120	20 %	24
	Toutlemonde	120	10 %	12
	Saint-Paul-du-Bois	45	50 %	23
	Chanteloup-les-Bois	45	40 %	18
Autres communes	Cléré-sur-Layon	30	50 %	15
communes	Cernusson	30	50 %	15
	Passavant-sur-Layon	30	40 %	12



6-3 - DIVERS: GRAND DEBAT NATIONAL 2019

Dans le cadre du grand débat national, la commune a décidé d'ouvrir un cahier de doléances à disposition de la population saint-liégeoise. Tous les habitants peuvent y inscrire librement toutes leurs remarques. Il est disponible à l'accueil de la mairie aux heures ouvrables jusqu'au 15 mars 2019.

7 - COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS

Cadre de vie :

- → Etudes des projets de travaux 2019 notamment la voirie ; le stationnement allée des Fresnes ne se fera pas cette année car il faut consulter les riverains auparavant.
- → Le filet pare-ballons a été chargé derrière les buts de football.
- **→** L'achat d'un nouveau camion aux services techniques va être réalisé très prochainement (15 000 € environ).
- → Un groupe de travail s'est mis en place pour la réfection de la sacristie de l'église et les toilettes du restaurant scolaire.

Vie associative et communication:

- → Sortie du prochain bulletin fin janvier
- → Conseil municipal des enfants samedi 12 janvier 2019

8 - CALENDRIER

		JANVIER	
Samedi	12	Conseil Municipal des Enfants	10h30
Jeudi	17	Commission Vie Sociale	20h00
Mardi	15	Commission Vie Associative et Communication	20h30
Vendredi	18	Vœux à la population, salle de la Prairie	19h30
Lundi	21	Conseil AdC	18h30
jeudi	24	Vœux personnel AdC	16h00
Vendredi	25	Vœux communautaire Forces Vives	18h30

		FÉVRIER	
Lundi	4	Bureau AdC	18h00
		Commission Cadre de Vie	20h30
Mardi	5	Intercommunalité	19h45
Lundi	11	Commission Vie Sociale	20h00
Mardi	12	Commission Vie Associative et Communication	20h30
Lundi	18	Conseil AdC	18h30
Mardi	19	Commission Finances	18h15
Vendredi	22	Conseil Municipal	20h00